

28^{ème} soirée des sobriétaires – 28 mai 2026

Thème : « L'eau, chaque goutte compte ! »



Compte rendu de la soirée

Date : 28 mai 2026 – **Lieu** : Charnay, chez Yves et son épouse – **Participants** : environ vingt personnes.

Thème de la soirée : « L'eau, chaque goutte compte ! »

La soirée s'est tenue à Charnay, chez Yves et son épouse, que les participants remercient chaleureusement pour leur accueil. Elle a réuni une vingtaine de personnes autour d'un sujet désormais essentiel : la sobriété en eau.

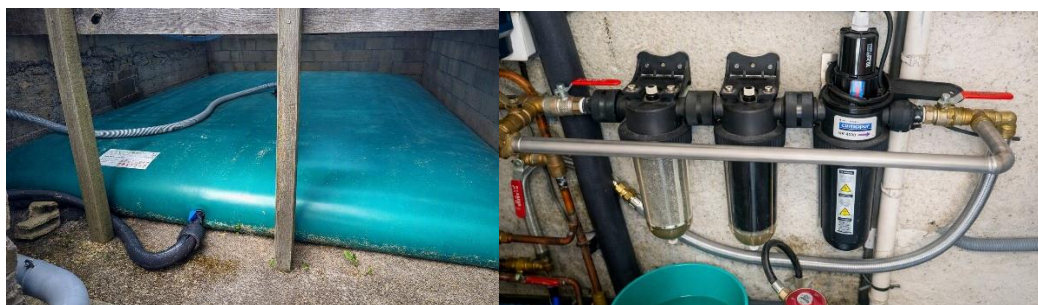
Les échanges ont été enrichis par l'intervention de M. Roy et sa fille gérante de Franche-Comté ECO-LOGIS à Granges-Narboz, spécialiste de l'installation de réserves d'eau en Franche-Comté et en Afrique.

Introduction

Pour des raisons à la fois écologiques, climatiques et économiques, la sobriété en eau s'impose progressivement comme un enjeu concret pour chacun. La soirée avait pour objectif de mieux comprendre les possibilités de récupération, de stockage et d'usage de l'eau de pluie, ainsi que les précautions techniques et réglementaires nécessaires.

Après un tour de table de présentation, M. Roy a présenté son activité et plusieurs exemples d'installations. Yves a ensuite fait visiter sa citerne, avant un temps d'échanges convivial. Les questions liées à l'installation, à l'entretien, au coût et à la réglementation des citernes ont constitué le principal centre d'intérêt de la soirée.

Visite de la citerne d'Yves



La citerne visitée est une cuve en polyéthylène d'environ 12 m³. Elle est comparable à certaines cuves visibles aux abords de communes. Son installation comprend notamment des filtres placés dans une pièce hors gel, des grilles sur les chéneaux pour retenir les feuilles et les impuretés, un câble chauffant sur le branchement extérieur afin de limiter les risques liés au gel, ainsi qu'un système de déconnexion obligatoire pour éviter tout retour d'eau non potable vers le réseau d'eau potable.

Un disconnecteur est un dispositif de sécurité qui empêche l'eau d'un circuit privé, potentiellement non potable, de retourner vers le réseau public d'eau potable. Il protège donc le réseau en cas de différence de pression ou de reflux accidentel.

Pour limiter l'arrivée d'impuretés dans la cuve, il est conseillé d'installer des grilles sur les chéneaux afin de retenir les feuilles, pollens et débris. Des paniers filtrants ou protections complémentaires peuvent également être prévus avant l'entrée de l'eau dans la cuve.

Les cuves peuvent être en polyéthylène, en béton ou en pierre. Les cuves souples ou plastiques sont souvent appréciées pour leur simplicité de mise en œuvre et leur coût plus limité. Les cuves en béton présentent l'avantage de contribuer à la reminéralisation de l'eau, à condition que les matériaux utilisés soient compatibles avec le contact avec l'eau.

L'entretien régulier est indispensable : les cartouches filtrantes doivent être changées fréquemment, le charbon actif environ une fois par an, et la cuve nettoyée tous les quatre à cinq ans selon l'installation. Des analyses bactériologiques et chimiques peuvent être utiles, mais leur coût reste élevé.

Principaux échanges et questions abordées

M. Roy a présenté son expérience professionnelle dans la mise en place de réserves d'eau et de systèmes permettant de rendre l'eau de pluie, de source ou de forage utilisable, voire potable après traitement adapté. Il a notamment cité plusieurs réalisations : captage d'une source à Châteauvieux-les-Fossés, pose de cuves pour les chenils de l'Armée à Valdahon, installations en fromageries et chez des agriculteurs, ainsi que des panneaux prêts à installer pour différents besoins à Madagascar, notamment en pisciculture, en milieu hospitalier et pour des eaux de forage.

Pour les particuliers, la récupération d'eau pluviale peut se faire au moyen d'une cuve souple ou rigide, associée à un système de filtration. Lorsque l'eau est destinée à des usages sensibles,

l'installation peut comprendre une filtration fine, du charbon actif, une lampe UV et/ou un kit d'ultrafiltration capable de traiter les bactéries et certains virus.

Il a été rappelé qu'une cuve d'environ 15 m³ est généralement préconisée pour répondre à une part importante des besoins annuels d'une habitation, notamment pour les toilettes, le linge, la douche et l'arrosage. L'entretien reste indispensable : nettoyage de la cuve tous les quatre à cinq ans environ, remplacement régulier des cartouches filtrantes et surveillance de la qualité de l'eau.

Les discussions ont porté sur les retours d'expérience, les aspects techniques, les coûts, la réglementation et les gestes simples permettant de réduire la consommation d'eau.

Plusieurs exemples d'installations dans des collectivités ont été évoqués. Il ressort que la possibilité de récupérer l'eau de pluie n'est pas toujours suffisamment envisagée dans les projets publics ou collectifs.

Jean-Claude Stadelmann (Maire de Charnay) a soulevé la question de la facturation de l'assainissement. Celle-ci est généralement liée à la consommation d'eau du foyer. En cas de récupération d'eau de pluie, une partie de l'eau utilisée n'apparaît donc pas dans la consommation facturée. Certaines communes peuvent ainsi imposer un compteur spécifique sur le système de récupération.

Les participants ont noté qu'il n'existe pas toujours d'aide publique systématique pour l'installation de citernes. Toutefois, certaines communes peuvent prévoir des primes incitatives ou intégrer la récupération d'eau de pluie dans les exigences de nouvelles constructions.

Pour des gîtes ou installations accueillant du public, l'usage d'eau traitée nécessite une vigilance particulière : contrôle sanitaire, analyse régulière de la qualité de l'eau et respect des obligations fixées par les autorités compétentes, notamment l'ARS. L'eau issue de la récupération ne doit pas être présentée comme potable sans conformité réglementaire stricte.

Motivations principales

Les motivations évoquées sont principalement la recherche d'autonomie en eau, la volonté de réduire sa dépendance au réseau, l'intérêt pour une eau moins calcaire et la conviction écologique de valoriser l'eau de pluie plutôt que de la laisser s'écouler sans usage.

Les participants ont rappelé plusieurs gestes accessibles : installer des mousseurs ou réducteurs de débit sur les robinets, réduire le temps passé sous la douche, éviter les bains, privilégier des appareils électroménagers économes en eau et réfléchir à la réutilisation possible des eaux grises lorsqu'elle est techniquement et réglementairement envisageable.

Coût d'une installation

Les coûts varient fortement selon le type de cuve, le volume choisi, les équipements de filtration, la pompe et les travaux nécessaires. La cuve visitée représente un coût d'environ 1 000 €, tandis qu'une installation complète peut atteindre 8 000 à 10 000 €, hors terrassement. L'augmentation du prix des matériaux et des pompes a également été soulignée.

Jeu proposé par Samuel

Samuel a proposé un jeu de questions autour de la répartition des usages de l'eau en France, afin de distinguer les prélèvements, souvent restitués au milieu, de la consommation effective, c'est-à-dire l'eau qui n'est pas restituée directement.

Utilisation de l'eau en France

Répartition de l'utilisation de l'eau en France (données 2023-2026), distinguant les prélèvements (volumes prélevés, souvent restitués) de la consommation effective (eau non restituée, donc « perdue » pour le milieu) :

Secteur	Consommation effective	Prélèvements (volumes prélevés, souvent restitués)	Remarques
Agriculture	58 à 62 %	11 %	Principalement pour l'irrigation (7 % des surfaces cultivées, mais très consommatrice en été).
Eau potable (ménages)	24 à 26 %	14 à 17,5 %	Inclut usages domestiques (boisson, hygiène, etc.).
Refroidissement centrales électriques (nucléaire)	11 à 12 %	47 %	L'eau est majoritairement restituée (mais parfois polluée ou réchauffée).
Industrie (hors énergie)	4 %	7,5 à 8 %	Principalement concentrée à l'Est et au Nord.
Canaux (navigation, etc.)	–	18 à 20 %	Eau souvent restituée après usage.
Autres (loisirs, neige artificielle, etc.)	–	~8 %	Golfs, stations de ski, parcs, etc.

Explications clés

- Agriculture : premier consommateur effectif (58 à 62 % de l'eau non restituée), car l'eau est absorbée par les plantes ou s'évapore.
- Secteur énergétique, notamment nucléaire : premier préleveur (47 % des volumes prélevés), mais seulement 11 à 12 % de consommation effective, car l'eau est majoritairement restituée après refroidissement.
- Ménages : deuxième consommateur effectif (24 à 26 %), mais seulement 14 à 17,5 % des prélèvements, l'eau potable étant en grande partie recyclée via les stations d'épuration.
- Industrie : 4 % de la consommation effective, mais 7,5 à 8 % des prélèvements ; une grande partie de l'eau est réutilisée en circuit fermé.

Contexte géographique

- Agriculture : prélèvements concentrés dans le Sud, notamment dans les bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.
- Industrie : prélèvements majoritaires à l'Est et au Nord.
- Nucléaire : sites localisés notamment le long du Rhin et dans les vallées du Rhône et de la Loire.

État des lieux de l'utilisation de l'eau en France pour les particuliers (2026)

- **Consommation moyenne : 148 litres/jour/personne** (source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).
- **Répartition par usage :**
 - Bains/douches : ~39 %
 - WC : ~20 %
 - Linge/vaisselle : ~12 %
 - Boisson/cuisson : ~6 %
 - Jardin/voiture : ~6 %
 - Autres : ~17 %
- **Enjeux futurs :**
 - **Raréfaction des ressources** d'ici 2070-2100 :
 - -10 à -50 % de débit pour les grands fleuves.
 - -10 à -30 % de volume pour les nappes phréatiques (source : Agences de l'eau).
 - **Baisse de 20 %** de l'eau potable prélevée entre 2008 et 2018 (grâce à la réparation des fuites et à l'évolution des comportements).
- **Conseils pour économiser l'eau (ADEME)**

Équipement	Économie	Coût estimé
Mousseur (aérateur)	-30 à -50 % d'eau	~10-20 €
Douchette économe	Jusqu'à -50 % d'eau	~20-50 €
Mitigeur thermostatique	-10 à -30 % d'eau	~100-300 €
Collecteur d'eau de pluie	Arrosage gratuit	~500-2 000 €
Thermostat programmable	-15 % sur le chauffage	~60-250 €

Réglementation 2026 sur la récupération d'eau de pluie

Cadre légal : arrêté du **21 août 2008** et Code de la santé publique (articles R1321-1 et suivants).

Usages autorisés :

Extérieur :

- Arrosage du jardin.
 - Nettoyage des sols, voitures, etc.
- **Aucune déclaration** nécessaire.

Intérieur (sous conditions strictes) :

- **WC et lavage des sols** : autorisés sans restriction.
- **Lave-linge** : autorisé uniquement avec un dispositif de filtration adapté, selon les obligations réglementaires applicables.
- **Usages interdits** : consommation humaine, préparation alimentaire et douches.

Obligations :

- **Séparation des réseaux** : L'eau de pluie doit être **strictement séparée** du réseau d'eau potable.
- **Signalétique** : tous les points de soutirage (robinets, WC) doivent porter une **plaque « Eau non potable »** accompagnée d'un pictogramme.

- **Sécurité :**
 - Récupérateurs **couverts** et **anti-intrusion** (pour éviter les risques de noyade ou de pollution).
 - **Interdiction** de collecter l'eau ayant ruisselé sur des sols pollués (ex. : parkings, toits en amiante).

Aides financières :

- **TVA à 10 %** pour les installations de récupération d'eau de pluie (dispositif national).
- **Subventions locales** : Certaines collectivités proposent des aides (remboursement partiel, subventions pour cuves).
- **Pas de taxe nationale** sur la récupération d'eau de pluie (mais redevance locale possible pour l'assainissement).

Synthèse des enseignements de la soirée

- La récupération d'eau de pluie est une solution concrète pour réduire la consommation d'eau potable sur certains usages domestiques.
- Une installation efficace doit être pensée dans son ensemble : collecte, filtration, stockage, protection contre le gel, disconnexion du réseau et entretien régulier.
- Le choix entre cuve souple, plastique, béton ou pierre dépend du budget, de la place disponible, du volume souhaité et des usages visés.
- L'entretien et le suivi de la qualité de l'eau sont essentiels, en particulier lorsque l'eau est utilisée pour des usages sensibles.
- La réglementation impose une séparation stricte entre eau de pluie et eau potable, ainsi qu'une signalétique claire aux points d'usage.
- Au-delà des citernes, les économies d'eau passent aussi par des gestes simples et peu coûteux au quotidien.

Conclusion

La soirée s'est conclue autour d'un pot amical, permettant de poursuivre les échanges de manière informelle. Elle a permis de mieux comprendre les enjeux de sobriété en eau, les possibilités offertes par la récupération d'eau de pluie et les précautions indispensables pour mener ce type de projet de façon sûre, durable et conforme.

Merci à Yves et à son épouse pour leur accueil, à M. Roy pour son intervention, ainsi qu'à l'ensemble des participants pour la richesse des échanges.

Ressources utiles

- Plan Eau : ecologie.gouv.fr/plan-eau
- Conseils ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/economiser/eau
- Réglementation : [Service-Public.fr](https://service-public.fr) – Récupération eau de pluie
- Aides locales : Contacter sa mairie ou l'[ANAH](https://www.anah.fr).
- [Ministère de la Transition écologique](https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr) : statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- [Notre-environnement.gouv.fr](https://notre-environnement.gouv.fr) : informations sur l'eau et l'environnement.
- Franche-Comté ECO-LOGIS <https://franchecomteecologis.fr/accueil>